



## Attestation de droit de jouissance privative

-----  
Par mongodin

Bonjour

Nous venons de louer notre maison sise à Rennes à un jeune couple .

Mr travaille en indépendant et est gérant d'une société unipersonnelle ( SID CONSULTING ) actuellement basée à leur domicile en location à Neuilly .

Mr me demande de lui signer une attestation de droit de jouissance privative afin de transférer son siège social à Rennes dans notre maison .

Cette attestation sera transmise au greffe du tribunal seul habilité à ce transfert

Ma question : Y a t il un risque pour nous de signer cette attestation en sachant que le bail précise que la location est à usage d'habitation seulement

Merci pour votre réponse rapide svp

Cordialement A Mongodin